Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260216-D2026_02_01-DE

Date de convocation :
10/02/2025+6
Date d'affichage :
10/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 9
Présents : 7
Pouvoirs : 2
Absents : 2
Votants : 9

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 février 2026 à 19 h 05 les membres du Conseil Municipal de la commune de la Chapelle aux Filtzméens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 10 février 2026, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. VIART Benoit, M. RIVIERE Arnaud, M. ROBIN Patrick, Mme BENOIT WARTEL Béatrice, M. LAIGLE Sylvain, M. AGENAIS Eric, M. LAUTRAIT John.

Procuration :
M. Jérémy MALLET donne procuration à Mme Béatrice BENOIT WARTEL.
M. John MORIN donne procuration à M. VIART Benoit.

Secrétaire de séance : Mme BENOIT WARTEL Béatrice

D2026-02-01 – Autorisation donnée au Maire pour accepter un devis de la SAUR pour le remplacement des canalisations et équipements sur le poste de relèvement rue des Etangs et à solliciter des subventions

Le Conseil Municipal,

APRES l'exposé de Monsieur l'adjoint aux travaux, Sylvain LAIGLE, sur la situation,

CONSIDÉRANT la vétusté du poste de relèvement « rue des Etangs »,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer la canalisation et les équipements,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer pour commande le devis de l'entreprise SAUR pour un montant de 10 932,00 € et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention après de l'agence de l'eau et d'autres partenaires et à signer tout document nécessaire à l'instruction et au suivi de ce dossier.

Fait à la Chapelle-aux-Filtzméens,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Benoit VIART

MAIRIE DE LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS * 35190 *